

# Licence professionnelle Protection de l'environnement spécialité Traitement des Eaux

RNCP21511 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                                          |
| Sigle                   | Licence Professionnelle — Licence professionnelle |
| Code(s) NSF             | 343                                               |
| Code(s) ROME            | K2306, H1302                                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                           |

## Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel participe à la conception, la mise en route et l'exploitation des usines d'assainissement et de traitement des eaux. Il contribue à la préservation des ressources naturelles. Il a pour activité :

- - de proposer un schéma d'installation de traitement des eaux, choisit les matériaux et les procédés de traitement adaptés,
- - d'assurer le bon fonctionnement des matériels installés et assure leur maintenance,
- - de proposer des solutions techniques pour améliorer les conditions d'exploitation,
- - d'encadrer de petites équipes d'ouvriers.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce spécialiste est capable :

- - de s'adapter à tout système de traitement de l'eau pour faire fonctionner de manière optimale, d'adapter ce système au réseau de collecte et au milieu récepteur et d'optimiser le procédé épuratoire pour obtenir une qualité d'eau conforme à la réglementation en vigueur,
- - d'adapter le système d'exploitation en fonction de l'évolution de la réglementation et des techniques,
- - d'utiliser les différents procédés et techniques actuels épuratoires de l'eau (biologique...) les concepts d'automatisme et de métrologie ainsi que les concepts électriques, électroniques et hydrauliques mobilisés dans une unité de traitement (hydrotechnique),
- - d'entretenir les éléments constitutifs de l'unité de traitement et élaborer la planification de la maintenance,
- - d'encadrer et animer une équipe de techniciens et ouvriers de l'unité de traitement des eaux.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel exerce son activité dans le secteur du captage - traitement - distribution d'eau ; assainissement - déchets ; assainissement - voirie - gestion des déchets.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- - Technicien d'exploitation de l'eau
- - Technicien de Service d'Assistant Technique aux Exploitations de Stations d'Epuration (SATESE)
- - Responsable de réseau d'assainissement
- - Responsable de réseau d'eau potable
- - Technicien environnement
- - Technicien du traitement des eaux

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ  
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Élevée (4/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Facteurs principaux                 | Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Conditions de travail contraignantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 090 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Familles professionnelles (FAP)     | G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X78 — Techniciens et agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets · tension 5/5 (Très élevée)<br>H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)<br>T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 19 210                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Jugés difficiles à recruter         | 31 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Emplois saisonniers                 | 24 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Familles professionnelles (FAP)     | G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel<br>G1X78 — Techniciens et agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets<br>H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel<br>T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets                                                                                                        |

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS  
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION  
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE  
Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiés sur l'enseignement supérieur)

#### COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

#### COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue

#### COMPOSITION DU JURY — VAE

Trois enseignants chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

## Pour plus d'informations

#### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.fst.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

#### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21511/>